

RECHERCHE MULTICENTRIQUE

ASPECTS JURIDIQUES et VALORISATION



Anne Le Louarn

Responsable juridique-valorisation,
chargée des partenariats

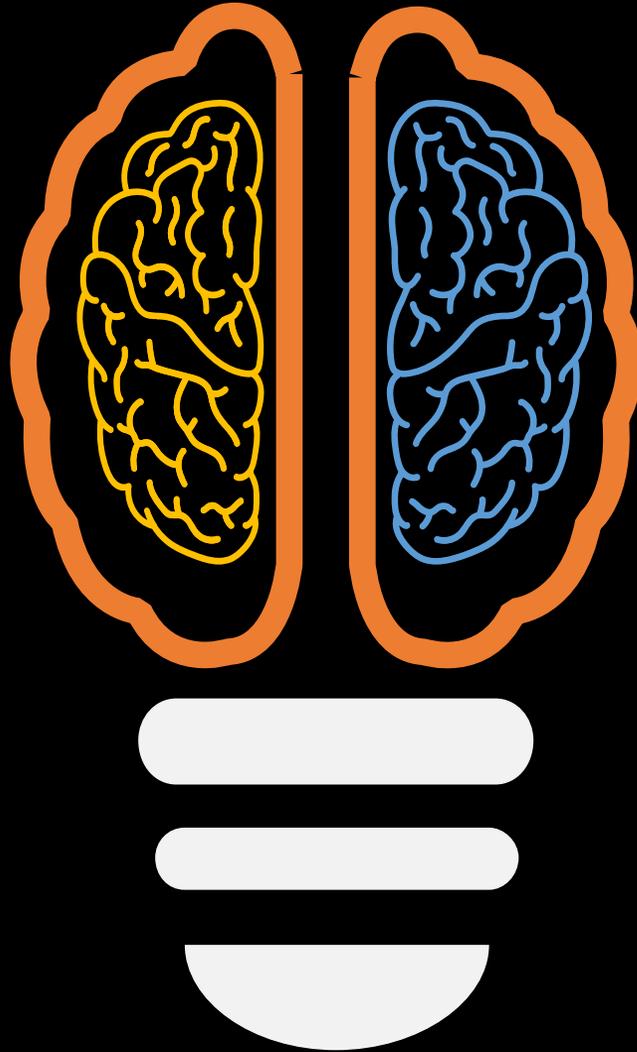
anne.lelouarn@chu-nantes.fr

Chargée des affaires juridique CNCR



Valoriser ?

La recherche
multicentrique



Définition

Valorisation

= traduire les résultats de la recherche en applications industrielles

Application

= mettre en relation le monde de la recherche et le monde socio-économique

Valoriser la recherche multicentrique

= créer de la valeur scientifique et financière.

Faire fructifier

Propriété
intellectuelle /
industrielle



Qualité
Normes
juridiques

Comment?

Respect des règles de Droit – 3 principes :

- **Loi** (Code de la santé publique)
- **Contrat** (organisation de la recherche)
- **Répartition des résultats** (Code de la propriété intellectuelle).



Le Contrat

« *La Loi des Parties* » (entre individus)

Pourquoi ?



- **cadrer les relations entre les établissements** produisant les résultats d'une étude
- Obligation légale en recherche multicentrique
= encadrer les modalités de **fonctionnement** de la recherche et les **responsabilités** de chaque centre donc de ses salariés.

Le contrat

Objectifs

- Protéger (résultats, données cliniques, Parties – responsabilités)



- Valoriser (résultats de la recherche – Propriété intellectuelle)

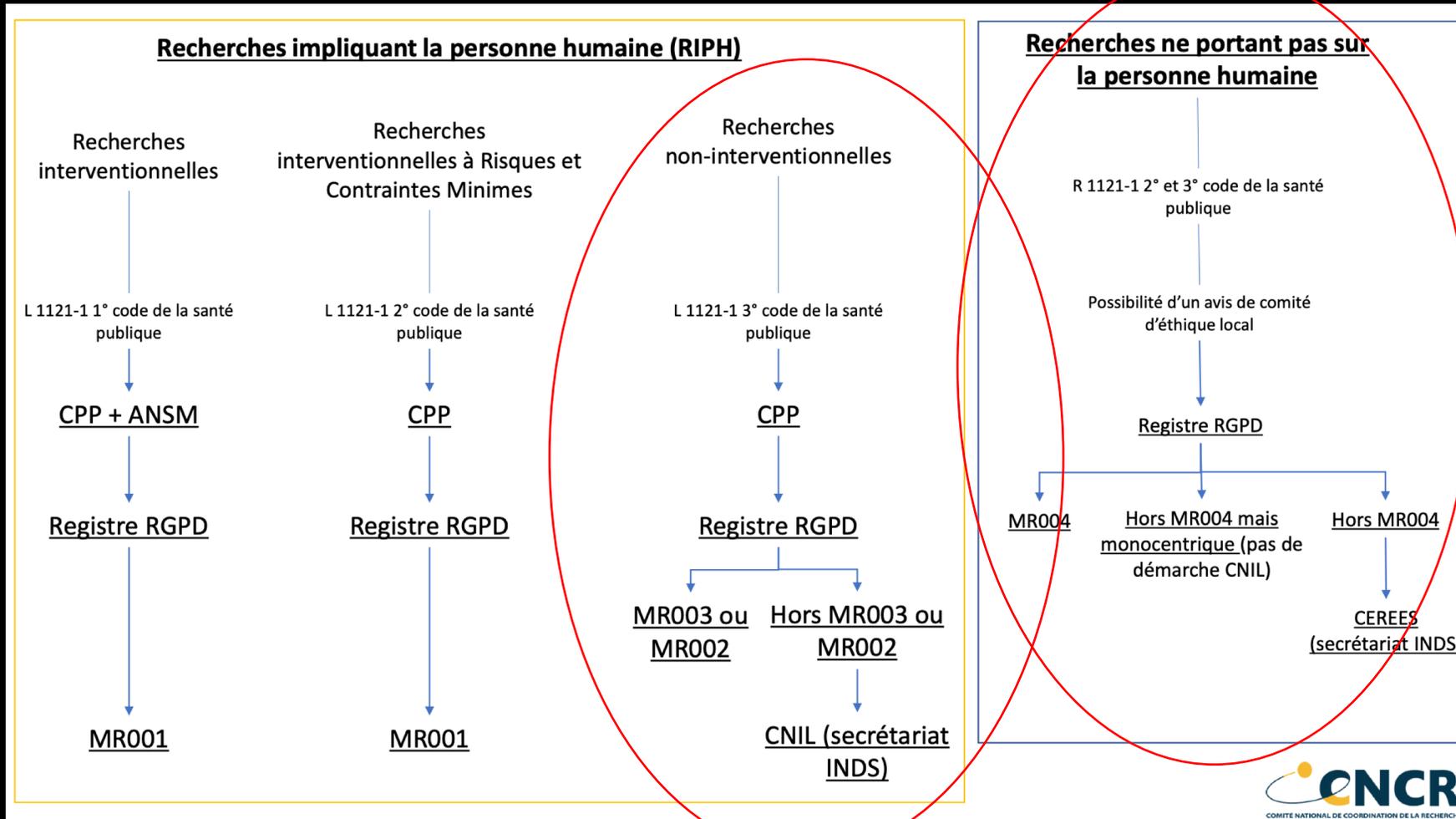


Recherche multicentrique :

- Recherche interventionnelle ou RIRCM* → *contrat centre investigateur : Classique*
- RNI ou Recherche non RIPH* → *contrat de consortium – collaboration /
contrat centre investigateur*

Typologie de contrats

Focus RNI et Recherches non RIPH



- Si prestation
=> contrat
centre
investigateur
- Si
collaboration
=> consortium
ou contrat
de
collaboration
/DTA

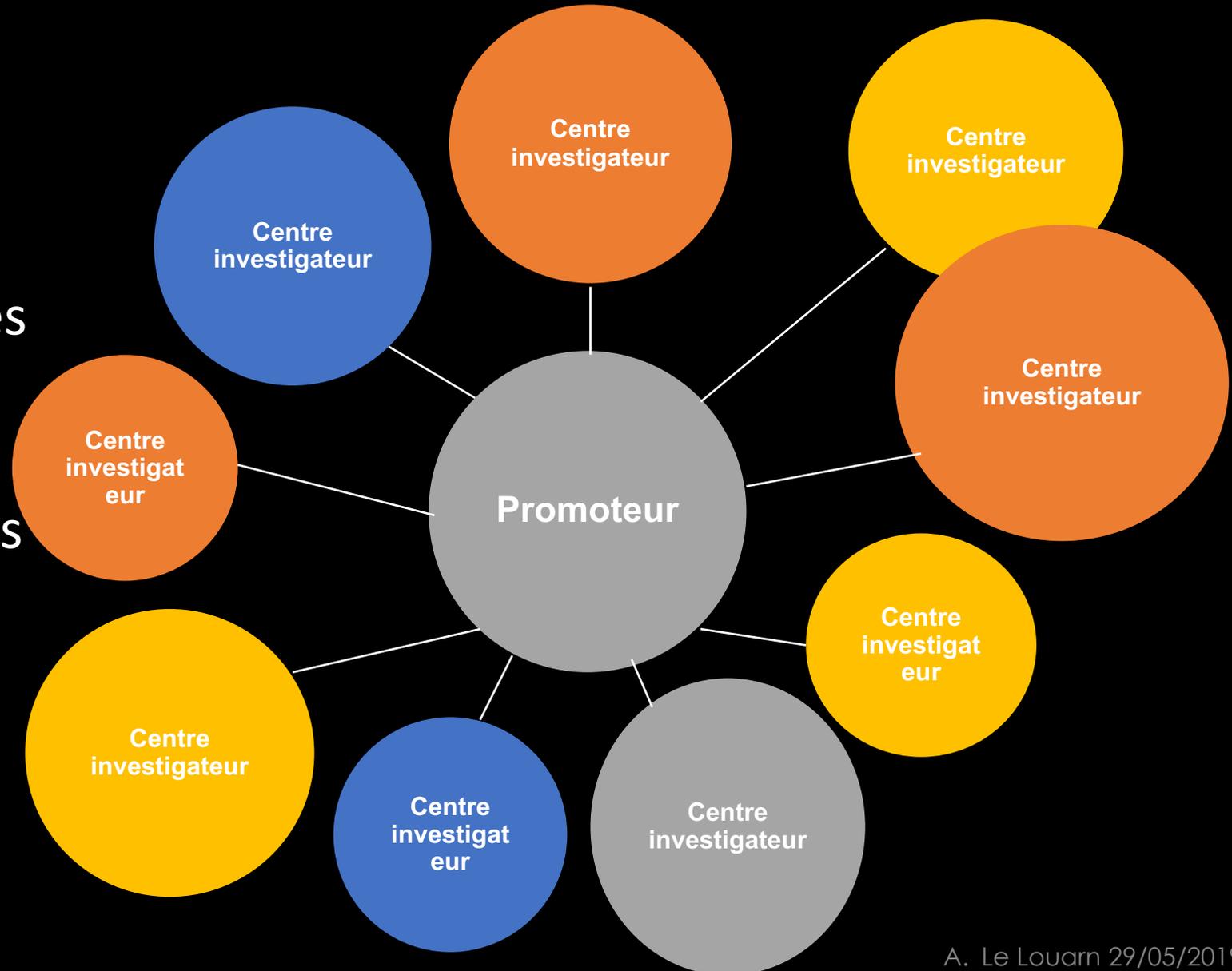
Contrat de Consortium

- Tous les centres ensemble
- Esprit collaboratif (partage des résultats, publications)
- Gouvernance commune
- Aspects financiers secondaires



Contrat de Collaboration / DTA

- Le promoteur ↔ chaque centre
- Esprit collaboratif (partage des résultats, publications)
- Relations individuelles
- Aspects financiers secondaires



Le contrat – contenu (*esprit collaboratif*)

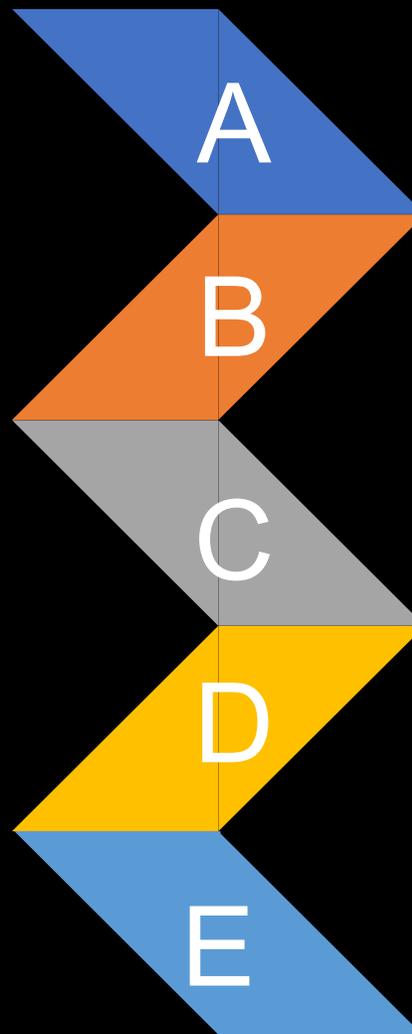
Objectif : protéger

CONFIDENTIALITÉ

CADRER

les **responsabilités**

(ex : faire son possible pour obtenir des données de qualité, dans les **délais**)



MODALITÉS

- d'inclusion
- d'implémentation des bases / des collections EBH

ETABLISSEMENT RESPONSABLE

Celui qui a effectué les modalités réglementaires

MODALITES FINANCIERES (le cas échéant)

qui paie les formalités, l'hébergement, qui finance le centre qui implémente?

Le contrat – contenu (*esprit collaboratif*)

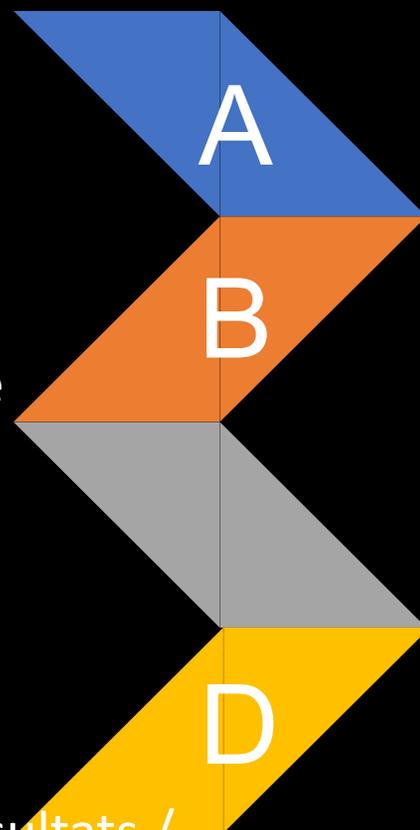
Objectif : valoriser

PUBLICATIONS

- Qui publie le 1^{er} ?
- ordre des auteurs ?
- nécessité de l'accord du centre responsable de la base pour pouvoir publier / gouvernance

DUREE : “Le Terme”

- Déroulement de la recherche
- Délais pour transmission des résultats / données
- Durée d'utilisation
- Durée de publication



PROPRIETE INTELLECTUELLE

Qui est propriétaire des résultats / données / de la base (squelette) ?

→ Brevets et logiciels

